FONDATION
BON SAUVEUR D'ALBY

COÛTS DES PRISES EN CHARGE
CENTRE SPÉCIALISÉ DÉFICIENTS AUDITIFS

Tarif en application depuis le 1er juillet 2022

Les frais du Centre Spécialisé Déficients Auditifs (CSDA) sont pris en charge en totalité par l'assurance maladie obligatoire (régime général).

Il n'y a pas de reste à charge pour les familles concernant les frais de séjour.

À titre d'information :

COÛT DE LA PRISE EN CHARGE

Internat	308,03 €
Demi-internat	308,03 €

Fait à Albi, le 7 juillet 2022